



Arnaque loyer impaye

Par oganoubby

bonjour,

J'ai signé une convention d'occupation précaire (murs et matériel) afin d'exploiter une discothèque j'ai par ailleurs versé un droit d'entrée très élevé.

Or je m'aperçois que cette convention est peut être dénonçable car le loyer est énorme 3000 euros par rapport à sa situation géographique, et tout ce qui m'a été promis est totalement faux !! de même rien n'indique pourquoi ce bail a été choisi.

la discothèque ne fonctionne pas du tout et ne peut en aucun cas couvrir le loyer.

je suis très loin de ce que le gérant m'avait dit en terme de chiffre ...

Par ailleurs il m'a caché beaucoup de choses (rumeurs, fermeture administrative, bagarres....) toutes ces choses qui font que la discothèque ne fonctionne pas

Je ne peux donc pas payer le loyer, et aucun accord n'est possible avec le propriétaire.

j'ai fait de nombreux travaux, mais le propriétaire refuse de les déduire du loyer.

Il m'a d'ailleurs envoyé un AR ce matin pour me demander de payer le loyer.

Que puis je faire ?

Puis-je penser à récupérer mon droit d'entrée en l'attaquant pour escroquerie ou abus ?